

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC  
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE  
BOBIGNY  
93-115, Rue DE LA REPUBLIQUE  
93000 BOBIGNY

**CLASSEMENT SANS SUITE**

L'Officier du Ministère Public

à

MAITRE DEHAN & SCHINAZI  
174 RUE DE COURCELLES  
75017 PARIS

**Références à rappeler :**

Référence :  
Rédacteur : CVA

Maître,

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

1 fois **023800** USAGE D'UN TELEPHONE TENU EN MAIN PAR LE CONDUCTEUR D'UN VEHICULE EN CIRCULATION ART.R.412-6-1 AL.1 C.ROUTE. ART.R.412-6-1 AL.4, AL.5 C.ROUTE.

Infraction(s) relevée(s) à \_\_\_\_\_, en date du \_\_\_\_\_ par  
procès verbal n° \_\_\_\_\_ dresse par \_\_\_\_\_ avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :  
**LF**

DEFINIE ET REPRIMEE A LA DATE DES FAITS PAR L'ARTICLE ART.R.412-6-1 AL.1 C.ROUTE.  
ART.R.412-6-1 AL.4 C.ROUTE.

Après examen de votre réclamation et du procès-verbal, j'ai procédé au classement sans suite de cette (ces) contravention(s).

La Trésorerie Amendes de Seine St Denis a été informée par nos services, de l'annulation de l'amende forfaitaire majorée.

Une demande de restitution des points a été transmise par nos soins au Ministère de l'Intérieur.

Dans le cas où votre client(e) aurait effectué le règlement partiel ou total de cette majoration (à titre de paiement ou de consignation), il (elle) sera remboursé(e) ultérieurement par la Trésorerie Amendes de Rosny sous Bois.

Je vous pris d'agrèer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées

Fait à BOBIGNY, le 11/08/2022

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC  
Le Commandant de Police

